

SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Votre interlocutrice : Margaux CHIRON
Tel : 04 72 07 38 35
Ref : 2022 D 93 MC/BM

Objet : appel à projets Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2023

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La Ville de Lyon a adopté une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Elaboré à partir d'un diagnostic partagé, ce contrat partenarial définit les grands axes qui guideront, au quotidien, l'action des acteurs de la sécurité et de la prévention :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Renforcer la tranquillité et la sécurité publiques, mobiliser les habitants ;
- Adapter la gouvernance et les outils du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Objectifs prioritaires

Ces nouvelles orientations renouvellent le cadre d'action du CLSPD pour mieux répondre aux besoins du territoire. Les actions présentées au titre de cet appel à projets devront ainsi répondre à l'un des objectifs suivants :

- **Prévenir la délinquance juvénile et lutter contre le désœuvrement ;**
- **Protéger les personnes vulnérables et/ou victimes de violences ;**
- **Prévenir la récidive et favoriser la réinsertion ;**
- **Apaiser l'espace public et les conflits du quotidien ;**
- **Faciliter l'accès au droit ;**
- **Contribuer au rapprochement police-population.**

Modalités de dépôt des dossiers

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à déposer un dossier sur la plateforme dématérialisée dédiée (*cf. lien ci-dessous*), avant le **14 novembre 2022**. **Tout dossier transmis en retard ne saura être pris en compte.**

https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#/lyon/connecte/F_DECLAR_STRUCT/depot/simple

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, nous vous remercions d'adresser votre requête à l'adresse suivante : polvillelyon@mairie-lyon.fr.

Co-financement FIPD

La note de cadrage spécifiant les priorités retenues pour 2023 au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) et le calendrier afférent seront publiés ultérieurement. Dans l'attente, nous vous rappelons que le taux de financement du FIPD ne peut excéder 50% du coût global de l'action. L'ensemble des projets présentés sera soumis à l'avis consultatif du CLSPD.

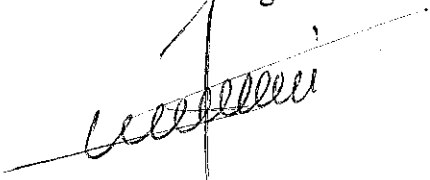
Contact référent

Le Service Prévention de la Délinquance se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet et le dépôt de votre demande de subvention.

Service Prévention de la Délinquance

Margaux Chiron / margaux.chiron@mairie-lyon.fr / 04 72 07 38 35.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.



L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à La Sécurité, la Sûreté et la Tranquillité

Mohamed CHIHI

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à L'Action Citoyenne et à la Politique de la
Ville



Jean-Luc GIRAULT